



- LEGENDE**
- Limite communale
 - Limite de zone ou de secteur
 - Equipement réservé
 - Espaces boisés classés
 - Parcs, jardins, vergers et espaces verts protégés au titre du L.123-1-5-7 CU
 - Elément bâti protégé au titre du L. 123-1-5-7 CU
 - Bâti identifié au titre du L.123-3-1 CU

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION DES OPERATIONS	SURFACE	DESTINATAIRE
4	Aménagement d'une zone d'activités économiques intercommunales	6345 m ²	Communauté de Communes



PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE DES HAMEAUX PLAN N°3

Echelle : 1 / 2 500

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2011
 Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013